

CC Deux Morin

Historique

Créée en application de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Deux Morin est issue de la fusion des Communautés de communes de la Brie des Morin et du Cœur de la Brie, qui avaient adhéré au Syndicat, le 26 décembre 2012.

Communes

La Communauté de Communes Deux Morin est composée de 31 communes.

Elle comprend : Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy-en-Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly-sur-Morin, Rebais, Sablonnières, Saint Barthélémy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-les-Rebais, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Saint-Martin-des Champs, Saint Rémy-de-la-Vanne, Saint-Ouen-en-Brie, Saint-Siméon, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot.

Technologies choisies par l'intercommunalité

- Montée en débit : 3 opérations ont été choisies en 2013 par la CC du Cœur de la Brie sur le territoire des communes de Choisy-en-Brie, Lescherolles et Meilleray.
- Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) de 2016 à 2021 pour 12 258 prises.